

Délibération du Conseil d'administration de Paris Diderot à propos de la Charte européenne du Chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs

L'Université Paris Diderot, vu le code de l'éducation, vu les statuts de l'université, après l'avis favorable de la Commission de la recherche du 6 juillet 2015, a adopté à l'unanimité moins 1 voix lors du Conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, la Charte et le Code ci-dessus nommés.

L'Université Paris Diderot confirme ainsi son vote du 23 octobre 2007 approuvant ces textes.

L'Université souhaite ainsi afficher sa volonté de mettre en œuvre les principes contenus dans la Charte et le Code et s'engage à faire connaître ces documents au sein de l'établissement.

A Paris, le 15 mars 2016

Christine Clerici
Présidente de l'université


PRESIDENCE

